

Département fédéral des finances  
Madame Bettina Stähli  
Madame Vera Imfeld  
Bernerhof  
3003 Berne

Genève, le 22 décembre 2025

Mesdames.

Nous vous remercions pour la consultation relative à la modification de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres (couverture des participations étrangères par les fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique).

Nous rejetons la proposition car elle aurait des effets négatifs sur le secteur suisse du financement du négoce des matières premières.

**SUISSENÉGOCE** représente les intérêts des entreprises actives en Suisse dans le négoce de produits agricoles, de métaux/minéraux et d'énergie, ainsi que des banques actives dans le financement du commerce. Nous nous engageons pour des réglementations bancaires proportionnées, pragmatiques et qui ne désavantagent pas les banques suisses et le secteur du financement du négoce des matières premières en Suisse.

L'industrie du négoce de matières premières s'est établie en Suisse notamment grâce à l'expertise des banques suisses dans le financement des opérations de négoce. Ce financement à court terme repose sur des solutions bancaires sophistiquées (prêts à court terme, lettres de crédit, prépaiements) pour couvrir les besoins de trésorerie des négociants qui achètent et vendent d'énormes volumes, les garanties étant souvent les matières premières elles-mêmes (pétrole, minéraux, denrées agricoles).

Les banques suisses sont spécialisées dans ces financements structurés pour atténuer les risques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et faciliter les échanges internationaux. Cette activité bancaire affiche historiquement des taux de perte très faibles. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles des exigences supplémentaires en matière de fonds propres et de liquidité ne sont pas nécessaires.

Le financement des matières premières par les banques suisses permet à l'ensemble de cet écosystème de continuer à se développer et d'apporter sa contribution essentielle à l'économie suisse et aux recettes fiscales, comme souligné lors des derniers budgets de la Confédération.

Étant donné que la Suisse ne peut plus se prévaloir d'une fiscalité attractive pour les personnes morales et en l'absence de volonté politique de poursuivre une politique d'attractivité fiscale, il est d'autant plus crucial de soutenir ce secteur fondamental de l'économie suisse.

Outre ce manque d'attractivité fiscale, la Suisse met en œuvre des réglementations bancaires qui la pénalisent par rapport aux places financières concurrentes. À cet égard, l'adoption très conservatrice de « Bâle III » et, plus précisément, du NSFR, pénalise fortement le financement des matières premières en imposant des exigences accrues aux prêts à court terme. Ainsi, les banques opérant en Suisse doivent disposer de liquidités stables couvrant 50 % des prêts à court terme, soit plus de cinq fois plus qu'au sein de l'UE. Cette application plus restrictive pour les banques suisses constitue une véritable distorsion de concurrence. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont, eux, décidé de reporter la mise en œuvre de Bâle III.

Ce sujet de la liquidité des banques et de leurs conditions de refinancement est un sujet amplifié par la fiscalité suisse et notamment la *Withholding Tax*. En effet, du fait de cette taxe, les entreprises de négoce localisées à l'étranger et clientes des banques suisses, n'ont aucun intérêt à effectuer des dépôts dans nos banques, privant ces dernières d'une source de refinancement qui serait la bienvenue pour le secteur bancaire suisse et permettrait par la même occasion de renforcer sa liquidité globale.

La proposition du Conseil fédéral est par ailleurs considérablement « punitive » car elle ne tient pas compte des autres capitaux absorbant les pertes, tels que les AT1. En outre, la proposition ne tient pas compte des enseignements tirés de la crise du Credit Suisse (concessions réglementaires). Partant, la proposition va au-delà du principe de proportionnalité et ignore les considérations de coût-bénéfice.

À l'heure où les places financières concurrentes simplifient et allègent les réglementations dans le secteur bancaire, nous ne percevons pas la valeur ajoutée d'une couche supplémentaire de réglementations et d'entraves à l'économie. Cela contredit l'engagement politique du Conseil fédéral d'alléger l'environnement réglementaire.

Nous sommes donc sceptiques quant à la volonté du Département fédéral des finances de demander à la seule banque systémique du pays, symbole de l'attractivité et de la force de notre place financière, d'augmenter considérablement ses fonds propres de base (CET1). Comme indiqué dans le rapport explicatif, les exigences suisses seront plus strictes que celles de l'UE, avec un ratio CET1 pour UBS qui dépasserait celui de ses concurrents dans l'UE, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ce « Swiss finish » est un coût supplémentaire pour l'économie suisse déjà très impactée par les autres réglementations et les tarifs américains.

Nous regrettons que les conséquences du projet en consultation sur le financement du négoce de matières premières n'aient pas été clairement quantifiées. Nos membres anticipent une contraction des prêts depuis la Suisse et une augmentation du coût des prêts dans le négoce de matières premières, accompagnée d'un recul de l'activité de négoce en Suisse. Une contraction des prêts aux PME dans le négoce ainsi qu'un relèvement des seuils minimaux pour l'octroi de prêts aux PME ne peuvent être exclus.

Nous demandons au Département fédéral des finances de tenir compte de l'impact de ces exigences sur l'économie suisse en général et sur le secteur suisse du négoce des matières premières en particulier.

Malgré que certaines banques finançant le négoce de matières premières aient quitté notre pays, elles continuent d'opérer depuis l'étranger tout en rendant visite à leurs clients en Suisse. Cela leur permet de réaliser l'opération bancaire depuis leur siège à l'étranger et d'y enregistrer les transactions sans être soumises aux exigences de la FINMA, entraînant ainsi un « manque à gagner fiscal » pour la Suisse.

À cet égard, nous invitons le Département fédéral des finances à faire preuve de vigilance sur un risque de transfert du financement du négoce vers l'étranger.



**Florence Schurch**  
*Secrétaire générale*

Contact: M. Gaël Coronel [gael.coronel@suisseenegoce.ch](mailto:gael.coronel@suisseenegoce.ch) , 022 715 29 99